

Formations

le cnam
Île-de-France

Hors temps de travail



Guide de l'auditeur

2026-2027

Présentation du Cnam

Le Cnam (conservatoire national des arts et métiers) est un acteur majeur de la formation professionnelle principalement auprès d'un public adulte souhaitant acquérir ou développer des nouvelles compétences, changer d'orientation professionnelle et/ou acquérir une certification ou un diplôme.

Doté du statut de grand établissement, il est placé sous la tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il est un formidable outil au service du développement des **actifs** (salariés et demandeurs d'emploi), des **entreprises**, des **territoires** et de **l'emploi**.



Trois missions fondamentales

La **formation professionnelle** supérieure tout au long de la vie pour accompagner les adultes qui souhaitent évoluer dans leur vie professionnelle en suivant une formation de leur propre initiative ou avec l'appui de leur employeur.

La **recherche technologique** et **l'innovation** pour répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux exprimés par les entreprises ou les collectivités et les aider à faire tomber les « verrous » technologiques qui les freinent. Ainsi, le Cnam accompagne le développement des compétences des personnes et la compétitivité des entreprises.

La diffusion de la **culture scientifique et technique** pour sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de l'innovation dans nos sociétés par le biais de conférences ou d'expositions, en valorisant notamment les richesses des collections du Musée des arts et métiers.

Le Cnam Île-de-France met à votre disposition une large offre de formations couvrant de nombreux domaines tels que la comptabilité, le droit, la gestion, le commerce, l'informatique, le management, les ressources humaines, le web,...

Ces formations conduisent à des diplômes ou certifications de niveaux différents, permettant ainsi de répondre à des objectifs professionnels variés.

En choisissant de suivre une ou plusieurs unités d'enseignement, que ce soit dans le cadre d'un parcours diplômant ou à la carte, au sein de l'un de nos centres Cnam Île-de-France, vous êtes désormais un auditeur du Cnam.

Ce guide a pour objectif de vous accompagner dans votre parcours.

Sommaire

1	Présentation du Cnam Île-de-France	p.01
2	Nos centres Cnam Île-de-France	p.03
3	Calendrier 2026 – 2027	p.04
4	5 conseils d'apprentissage	p.05
5	Un usage éclairé de l'IA	p.07
6	Le Cnam Île-de-France et le Handicap	p.08
7	Votre espace numérique de formation	p.09
8	Bibliothèques du Cnam	p.18
9	Vos examens	p.20
10	Votre demande de diplômes ou de certification	p.22
11	Le financement de votre formation	p.23
12	La transformation de votre expérience en diplôme	p.27
13	Accompagnement professionnel	p.28

Nos centres

1- Cergy

ENSEA - 6 avenue du Ponceau
95014 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 43 27 01
cnam-idf.fr/nos-centres/cergy

 **Locaux administratifs et
Lieux d'enseignement**

2- Saint-Denis

61 rue du Landy
93210 La Plaine-Saint-Denis
01 42 43 34 22
cnam-idf.fr/nos-centres/saint-denis

 **Locaux administratifs et
Lieux d'enseignement**

3- Nanterre

Université Paris Nanterre
Bâtiment de la Formation Continue
200 av de la République 92001 Nanterre
01 89 73 00 32
cnam-idf.fr/nos-centres/nanterre

 **Locaux administratifs et
Lieux d'enseignement**

4- Evry

19 cours Blaise Pascal
91000 Evry
01 60 79 87 70
cnam-idf.fr/nos-centres/evry

 **Locaux administratifs et
Lieux d'enseignement**

5- Melun

Tour Galliéni 49-51, avenue Thiers
77000 Melun
01 60 99 00 85
cnam-idf.fr/nos-centres/melun

 **Locaux administratifs et
Lieux d'enseignement**



Semestre 1

Inscriptions : 1er juin au 17 juillet et 25 août au 23 octobre 2026
(FOAD jusqu'au 20 novembre)

Cours : A partir du 14 septembre 2026 au 23 janvier 2027
> Paris : 14 septembre 2026 au 16 janvier 2027

Examens toutes modalités :
25 janvier au 5 février 2027

Vacances Scolaires

Automne : 17 octobre au 2 novembre 2026
Noël : 19 décembre 2026 au 4 janvier 2027

Semestre 2

Inscriptions : jusqu'au 19 mars 2027
(FOAD jusqu'au 16 avril)

Cours : A partir du 8 février au 12 juin 2027
> Paris : 2 février au 6 juin 2027

Examens toutes modalités :
14 au 26 juin 2027

Vacances Scolaires

Hiver : 6 au 22 février 2027
Printemps : 3 au 19 avril 2027



Conseils d'apprentissage



1 Préparer un planning semestriel réaliste

Nous préconisons de prendre 2 à 3 unités d'enseignements par semestre. Tenez compte de votre activité professionnelle et de votre vie personnelle.

2 Réviser régulièrement

Afin de favoriser la mémorisation, l'acquisition des connaissances et la motivation, il est essentiel de trouver votre propre rythme de travail et de le maintenir. Il est important d'étudier et de réviser régulièrement vos cours afin de ne pas vous sentir dépassé(e). Pour ce faire, vous pouvez rédiger des fiches de révision, revoir les exercices à plusieurs reprises et prendre contact avec vos enseignants. En adoptant cette approche, vous serez mieux préparé à l'examen de fin de semestre.

3 Se réserver un espace de travail dédié

Même si vous suivez une formation numérique, il est essentiel de vous considérer comme un étudiant à part entière lorsque vous vous engagez dans votre parcours d'apprentissage. Si vous souhaitez étudier dans des conditions optimales, il est essentiel d'avoir un environnement propice à la concentration et où vous vous sentirez à l'aise.

Un ordinateur, un casque audio, une webcam, des enceintes et un micro vous seront nécessaires.

En résumé, pour étudier dans de bonnes conditions, recherchez un espace calme, confortable et équipé.

Conseils d'apprentissage



4 Prévenir son entourage

Lorsque vous étudiez à domicile, il est important de faire comprendre à votre famille ou à votre entourage que vous ne pouvez pas être disponible.

Pour ce faire, partagez votre emploi du temps avec les personnes vivant sous le même toit que vous (famille, amis, colocataires) et encouragez-les à respecter vos heures d'étude. Abordez la situation avec diplomatie et enthousiasme en leur expliquant combien cette formation est importante pour vous, et soulignez qu'ils peuvent jouer un rôle essentiel dans votre réussite.

Vous pouvez les impliquer dans votre apprentissage en les invitant à tester vos connaissances, car ils souhaitent sans aucun doute voir votre formation être couronnée de succès autant que vous le souhaitez vous-même !

5 Pour la modalité Formation à Distance (FOAD) s'organiser

La réussite dans la formation à distance repose sur la méthode et l'organisation. C'est pourquoi il est important de se créer un emploi du temps dès le début de la formation, en planifiant des sessions de travail, de révision et de pause en répartissant des plages horaires fixes qui peuvent être ajustées en cas d'imprévus.

Si vous avez un emploi à côté ou si vous avez des responsabilités familiales, il est essentiel de définir des plannings réalistes qui correspondent à votre mode de vie. En adaptant votre emploi du temps en fonction de vos contraintes, vous augmentez vos chances de réussite et vous êtes en mesure de concilier vos différentes responsabilités de manière efficace.

Un usage éclairé de l'IA



Six étapes à suivre pour un usage éclairé de l'IA en tant qu'auditeur :

1 Clarifier son besoin

Ai-je bien lu les consignes de travail de l'enseignant ?
Quel doit être le rendu final ? Jusqu'à quel niveau de détail dois-je aller ?

2 Choisir l'outil d'IA approprié

Dois-je citer des sources ? Dois-je fournir uniquement du texte ? Dois-je illustrer avec des images ? Quels outils me sont conseillés par mon établissement ? Dois-je communiquer des informations personnelles ?

3 Travailler le prompt (la demande)

Ai-je bien défini le contexte ? Dois-je donner un rôle à l'IA ? Si oui, lequel ? La tâche demandée est-elle claire et précise ? Ai-je indiqué un style de rédaction et un format de restitution ?

4 Se questionner sur la pertinence de ce qui est proposé

Ai-je bien relu l'ensemble du contenu généré ? Cela correspond-il à ma demande ? Dois-je repréciser des éléments ou changer complètement ma requête ?

5 Vérifier la véracité des informations

Ai-je comparé le contenu généré avec mon cours ou un site fiable de référence ? Ai-je vérifié les sources proposées ?

6 S'approprier le contenu proposé par l'IA

Ai-je reformulé le contenu ? Ai-je fait le tri dans ce qui m'est proposé ? Suis-je capable de l'expliquer à l'oral devant mon enseignant ?

Le Cnam Île-de-France et le Handicap

La mission Handi'Cnam

Si vous êtes en situation de handicap, la mission Handi'Cnam vous accompagne pour vos études, vos examens et votre vie au quotidien dans l'établissement.

Attention ! Vous devez vous signaler le plus tôt possible et a minima 7 semaines avant le début d'une session pour un aménagement d'examens efficace.



Un guide de l'auditeur en situation de handicap est à votre disposition sur le site internet en version numérique.

Pour en savoir plus :

Site internet : <https://cnam-idf.fr/le-cnam-idf-et-le-handicap>

Votre référent Handi'Cnam pour le Cnam Ile-de-France :

Contact : Alexandra COLLIN

N° de téléphone : 01 44 78 99 22

E-mail : handicnam@cnam-iledefrance.fr



Votre espace numérique de formation



Tout élève inscrit au Cnam Ile-de-France possède un Espace Numérique de Formation (ENF) : lecnam.net

Votre espace numérique de formation vous donne l'accès à nos actualités, au contenu en ligne des unités d'enseignements en formation à distance et/ou en hybride, à l'émargement électronique, à vos services (votre planning, notes (hors Cnam Paris), téléchargement de vos convocations aux examens) et aux différentes applications dont Office365.



Comment faire pour se connecter ?

Vous avez reçu un mail vous invitant à créer votre mot de passe et pour activer votre espace numérique de formation ENF.

Cliquez sur le lien valable une semaine et à usage unique pour créer votre mot de passe.

Rendez-vous sur www.lecnam.net puis saisissez votre identifiant : (prénom.nom.auditeur puis votre mot de passe.)

L'utilisation des navigateurs Firefox (logiciel libre) et Google est fortement recommandée pour naviguer sur les sites du Cnam.

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « mot de passe oublié » via lecnam.net et suivez les instructions à l'écran.

Mot de passe



J'ai oublié mon mot de passe **Réinitialiser le mot de passe**



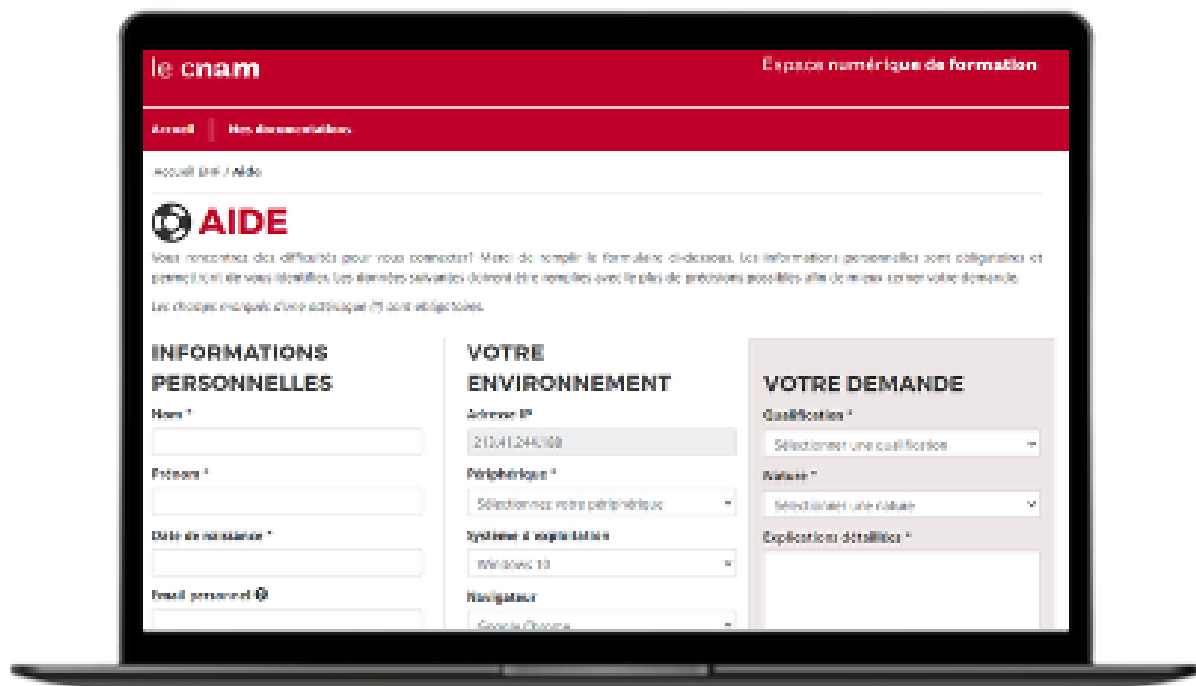
Si vous n'avez plus connaissance de votre mot de passe, vous avez la possibilité de le réinitialiser via le lien « mot de passe oublié ».

Saisissez votre nom d'utilisateur (prenom.nom.auditeur) du compte ENF dont vous souhaitez réinitialiser le mot de passe, ainsi que votre date de naissance au format jj/mm/aaaa.

Un courriel contenant votre nom d'utilisateur et un lien à usage unique valable 72h sera envoyé sur votre adresse mail personnel. Cliquez sur le lien, vous êtes alors invité(e) à créer un mot de passe.

Attention bien suivre les consignes pour la création de votre nouveau mot de passe.

Assistance technique



The image shows a laptop displaying the 'le cnam' technical assistance form. The form is titled 'Espace numérique de formation' and includes the following sections:

- INFORMATIONS PERSONNELLES**
 - Nom *
 - Prénoms *
 - Date de naissance *
 - Email personnel
- VOTRE ENVIRONNEMENT**
 - Adresse IP (213.41.244.108)
 - Périphérique * (Sélectionnez votre périphérique)
 - Système d'exploitation (Windows 10)
 - Navigateur (Google Chrome)
- VOTRE DEMANDE**
 - Qualification * (Sélectionnez une qualification)
 - Nature * (Sélectionnez une nature)
 - Explications détaillées *

Si vous rencontrez des problèmes techniques sur votre espace numérique de formation vous pouvez accéder aux coordonnées des assistances de chaque établissement où vous êtes inscrit via <https://lecnam.net/aide> ou à l'adresse mail assistance-enf@cnam-iledefrance.fr .

Votre adresse mail Auditeur

Votre inscription au Cnam vous donne aussi le droit à une adresse mail auditeur du Cnam :

prénom.nom.auditeur@lecnam.net.

C'est via cette adresse mail que l'équipe pédagogique et les enseignants peuvent vous contacter. Cette adresse mail est consultable directement via votre espace numérique de formation en cliquant sur l'icône enveloppe en haut à droite de votre page d'accueil.



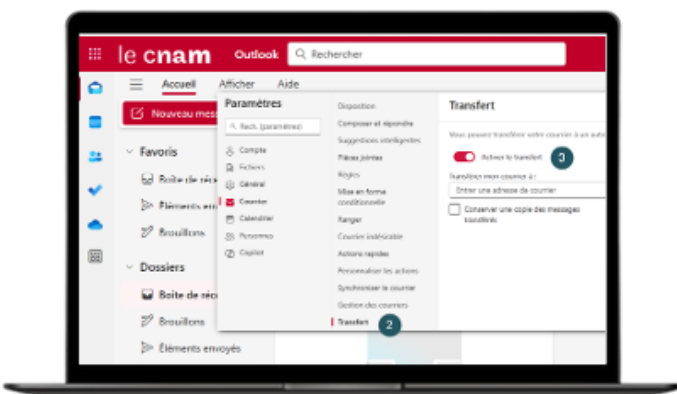
Nous sommes conscients que la consultation de cette boîte mail n'est pas toujours pratique. Si vous le souhaitez, vous pouvez activer le transfert de mail de la messagerie prenom.nom.auditeur@lecnam.net vers une adresse mail que vous utilisez plus fréquemment.

Pour ce faire, depuis la page d'accueil de votre espace numérique de formation, cliquez sur l'icône enveloppe en haut à droite. Vous serez redirigé(e) sur votre Outlook qui est directement connecté à votre mail auditeur. Cliquez sur la roue crantée en haut à droite (1).

Un menu va apparaître.

Cliquez sur la roue crantée en haut à gauche, vous serez dirigé(e) vers les paramètres, cliquez sur « Transfert » (2), puis sur « Activer le transfert » et ajoutez l'adresse sur laquelle vous souhaitez que les messages soient redirigés (3).

Vous pouvez choisir de conserver ou non une copie des messages sur la boîte mail prenom.nom.auditeur@lecnam.net. Enfin validez.

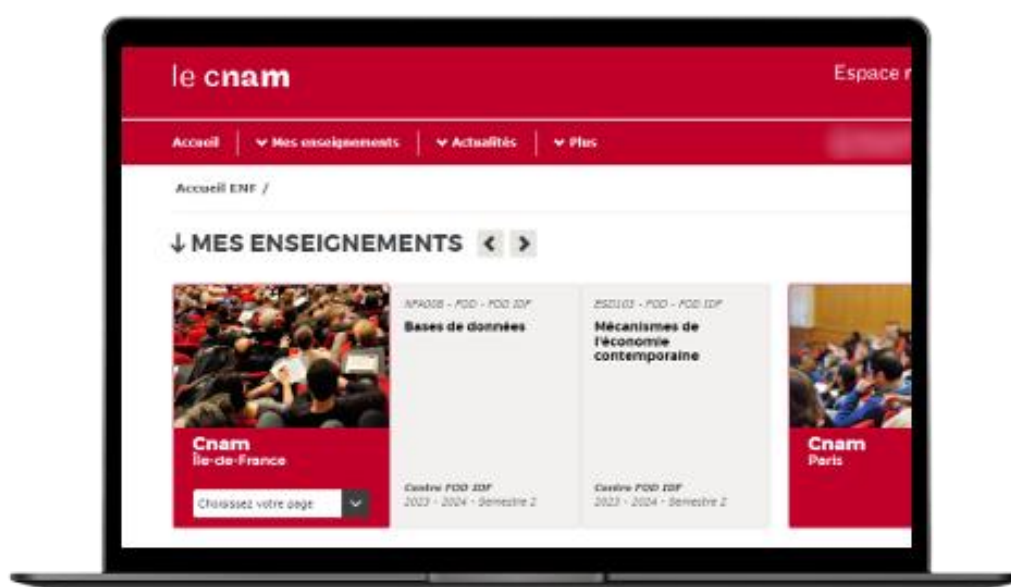


Enseignements

Les unités d'enseignement en formation à distance, en classe virtuelle et en hybride proposent un contenu pédagogique accessible via votre compte lecnam.net dans la rubrique mes enseignements.

Les ressources pédagogiques sont disponibles pour le semestre en cours et l'année universitaire dans le cadre d'unité annuelle. Les contenus sont accessibles jusqu'à la seconde session d'examen.

Il vous est donc conseillé d'archiver sur votre ordinateur les supports téléchargeables au fur et à mesure.



Rendez-vous sur vos salles pédagogiques d'un simple clic.
Vous arriverez alors sur la plateforme pédagogique Moodle.



Emargement électronique

Dans le cadre de votre formation, vous serez amené à émarger électroniquement pour les unités d'enseignement dispensées en présentiel, en classe virtuelle et en modalité hybride.

Cet émargement digitalisé va se faire depuis une solution que le CNAM a développée : CnamSignE.

Cette plateforme est directement accessible depuis votre espace numérique de formation (lecnam.net) dans mes services.

Lors de votre première connexion, vous devrez créer votre CODE PIN personnel. Ce code est unique et vous sera demandé lors de chaque émargement. Nous vous invitons à effectuer cette démarche dès que possible afin de faciliter vos futurs émargements et à bien conserver votre CODE PIN.

Attention à ne pas confondre :

- Le CODE PIN : il est personnel, unique et reste le même tout au long de votre formation.

- Le code de session : il est communiqué par l'enseignant et est spécifique à chaque séance de cours.



Mode d'emploi

Première connexion :

Cliquez sur l'icône CnamSignE. Vous allez recevoir sur votre adresse mail auditeur (prenom.nom@lecnam.net) un mail intitulé « Création de code PIN pour CnamSignE », cliquez sur Nouveau code PIN, vous serez invité à créer ce code.

Le code d'accès doit respecter les règles suivantes :

- Il doit contenir 6 chiffres
- Il ne doit pas dériver de votre date de Naissance
- Il ne doit pas comporter de suite de 3 chiffres ou plus
- Il ne peut pas comporter plus de 2 fois un même chiffre

Ce code PIN vous sera demandé pour chaque signature électronique effectuée via CnamSignE, veuillez bien le mémoriser.

Emargement électronique

Émarge

Selon le dispositif choisi par votre enseignant, vous pourrez émarger :

- soit via un **courriel** contenant un **code de session** et un **lien de connexion** ;
- soit via un **QR Code** ou un **code session** affiché ou projeté par votre enseignant pendant la séance ou la classe virtuelle.

Une fois connecté à **CnamSignE**, vous devrez systématiquement :

- 1- Saisir votre **CODE PIN** afin de vous identifier ;
- 2- Cliquer sur l'icône « **Émargement** » ;
- 3- Suivre les instructions affichées à l'écran.

Code de session :

Vous trouverez votre code session dans le courriel reçu ou dans les informations communiquées par votre enseignant pendant la séance.

Le code de session est unique pour chaque séance. Il ne doit en aucun cas être partagé.

Code PIN oublié :

Cliquez sur le bouton Code PIN oublié. Vous allez recevoir sur votre mail auditeur un lien pour redéfinir un nouveau code PIN. Ce code d'accès doit respecter les règles suivantes :

- Il doit contenir 6 chiffres
- Il ne doit pas dériver de votre date de Naissance
- Il ne doit pas comporter de suite de 3 chiffres ou plus
- Il ne peut pas comporter plus de 2 fois un même chiffre

Ce code PIN vous sera demandé pour chaque signature électronique effectuée via CnamSignE, veuillez bien le mémoriser.

Services

Le carrousel des services vous donne accès aux différents services nationaux ou régionaux. Chaque établissement peut proposer ses propres services.



Concernant les applications du Cnam Ile-de-France (hors centre Cnam Paris) vous pouvez accéder à :



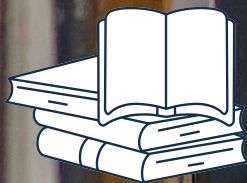
Applications

La liste des applications auxquelles vous avez accès est affichée ici.

Ces outils Office 365 sont accessibles uniquement Online et peuvent être utilisés à partir de n'importe quel ordinateur PC ou MAC. Certaines fonctions d'Office 365 peuvent être utilisées depuis votre tablette ou smartphone.



Via votre Espace Numérique de Formation vous pouvez accéder gratuitement aussi aux applications d'Office 365. Cette suite bureautique est constituée d'outils de travail, d'un agenda et du service de messagerie Outlook. Il vous est possible d'installer Office 365 sur votre laptop ou d'y accéder directement en ligne via l'ENF. La licence d'activation couvre uniquement la durée de votre inscription au Cnam.



Ressources documentaires accessibles en ligne

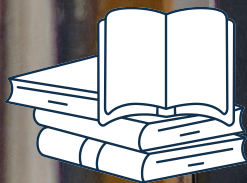


Vous avez aussi la possibilité d'accéder aux ressources documentaires numériques via l'icône suivante.

Les ressources en ligne (ebooks, revues en ligne, bases de données) sont accessibles à l'ensemble de la communauté du Cnam sur authentification ENF (adresse mail du Cnam + mot de passe associé). L'accès à la documentation en ligne se fait via une recherche dans le catalogue ou en sélectionnant une ressource dans la liste des bases.

Pour plus d'informations rendez-vous dans la boîte à outil de la bibliothèque en ligne du Cnam :

[Boîte à outil de la bibliothèque en ligne](#)



Bibliothèques du cnam

Un réseau de bibliothèques et de centres de documentation met à votre disposition des documents spécialisés dans votre domaine d'étude et/ou de recherche.

L'accès est gratuit, sous condition d'inscription au Cnam.



Bibliothèque Centrale

292 rue Saint-Martin, 75003 Paris



Bibliothèque Conté

2 rue Conté, 75003 Paris

Accès 33, 2eme étage, salle 22



Bibliothèque Gay-Lussac

41 rue Gay-Lussac, 75005 Paris



Centre de documentation du musée des Arts et Métiers

60 rue Réaumur, 75003 Paris



Centre de documentation sur la formation et le travail

80 rue Reuilly, 75012 Paris



Le CREPAC

2 rue Conté, 75003 Paris

Accès 33, 3eme étage, porte 15



Bibliothèque de géotechnique

2 rue Conté, 75003 Paris



Réserves des bibliothèques

61 rue du Landy, 93210 SAINT-DENIS



Bibliothèque de l'ESGT

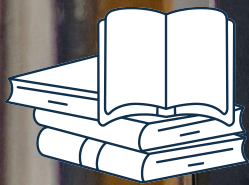
1 boulevard Pythagore 72000 LE MANS

POUR EN SAVOIR PLUS :

SPÉCIALISATION ET HORAIRES

DES DIFFÉRENTES BIBLIOTHÈQUES EN LIGNE

CONTACT : BIB.SERVICES@CNAM.FR



Vos examens

À l'exception des unités d'anglais (ANG100, ANG320, ANG310, ANG330) et certaines unités spécifiques, qui sont évaluées en contrôle continu, chaque unité d'enseignement donne lieu à un examen ou partiel en fin de semestre. Le jour de l'épreuve, il est impératif de vous présenter muni(e) de votre pièce d'identité en cours de validité.

La session 2 est réservée aux étudiants absents lors de la session 1 ou n'ayant pas obtenu la moyenne (note inférieure à 10/20).

Pour les unités du Cnam Ile-de-France

Les convocations d'examens de première session seront envoyées par mail.

Le jour de l'examen, vous devez obligatoirement être muni de votre pièce d'identité en cours de validité.

Pour les unités en FOAD (hors Cnam Paris)

Les examens des unités en FOAD auront lieu en présentiel dans les locaux du CFA Cnam à la Plaine Saint Denis 93210. (Sauf modalité remise de projet ou en passage en distanciel). Les examens planifiés le samedi seront organisés au Cnam Paris.

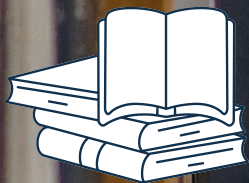
En cas d'inscription d'une unité opérée par un centre Cnam en région :

À la réception de votre convocation régionale, veuillez la transmettre à notre service par email à fod@cnam-iledefrance.fr au minimum 4 semaines avant la date pour que nous puissions organiser votre épreuve dans les locaux du CFA Cnam à la Plaine Saint Denis 93210.

Pour votre session de rattrapage, il faut également prendre contact avec le service FOAD par email fod@cnam-iledefrance.fr au moins 4 semaines avant la date.

Pour les unités en Classe virtuelle (hors Cnam Paris)

Vous serez invité, via votre espace numérique de formation lecnam.net, à choisir parmi nos centres CNAM Ile-de-France où vous souhaitez composer votre examen de fin de semestre.



Pour les unités du centre Cnam Paris

Aucune convocation aux examens ne sera envoyée. Nous vous invitons à vous rendre sur votre portail élève pour télécharger ce document.

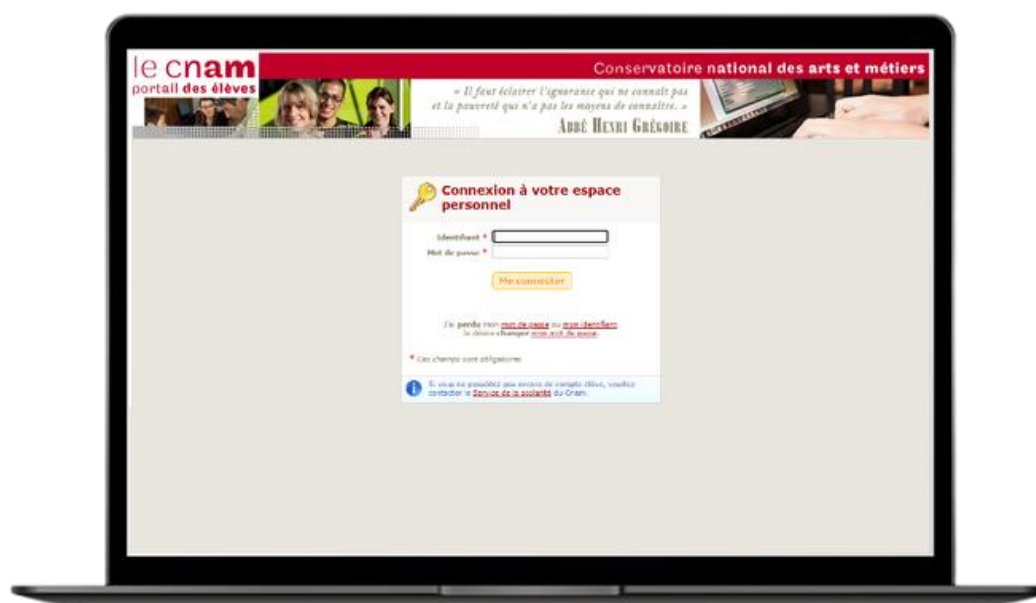
Chaque élève inscrit à une unité d'enseignement parisienne dispose d'un compte sur le portail élève :

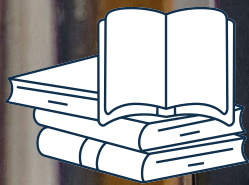
<https://portaleleve.cnam.fr>

Lorsque vous serez connecté(e), vous pourrez télécharger vos convocations aux examens, ainsi que d'autres documents administratifs comme vos certificats de scolarité, vos attestations de réussite aux examens, visualiser vos notes, etc...

Si vous n'arrivez pas à vous connecter, vous pouvez essayer d'utiliser la fonctionnalité "Mot de passe oublié". Pour y accéder, vous devez contacter le centre Cnam Paris via l'adresse email : contact_paris@lecnam.net

Le jour de l'examen, vous devez obligatoirement être muni de votre pièce d'identité en cours de validité.

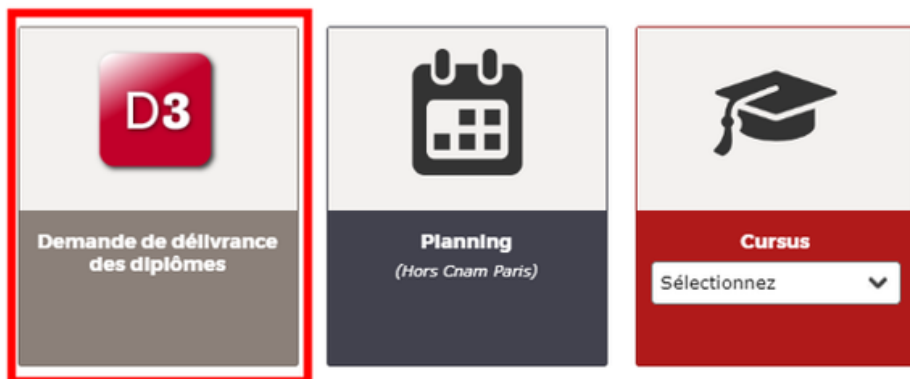




Votre demande de diplôme ou de certification

Votre demande de diplôme ou de certification

↑↓ MES SERVICES < >



Pour obtenir la délivrance d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat du Cnam il faut :

- valider toutes les unités d'enseignement qui composent le diplôme (le principe de compensation est consultable le cas échéant auprès du secrétariat de votre centre)
- posséder les pré-requis ou en être dispensé
- justifier d'une expérience professionnelle dans la spécialité étudiée, d'une durée et d'un niveau suffisant (1) .
- Se rendre obligatoirement dans l'un de nos centres Cnam Ile-de-France pour faire le point sur votre future demande de délivrance de diplôme et d'analyse de l'expérience professionnelle

(1) Les enseignements du Cnam s'appuient sur l'expérience professionnelle acquise dans la spécialité du diplôme préparé. Celle-ci est obligatoire et contrôlée avant la délivrance du diplôme. La rédaction d'un rapport pourra vous être demandée.

Si vous n'êtes pas certain de posséder l'expérience professionnelle requise, vous pouvez, dès la validation d'un tiers de la formation, déposer un dossier de demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle. Les conventions de stages seront délivrées, le cas échéant, après étude du dossier.



AVEZ-VOUS PENSÉ À VOUS FAIRE FINANCER VOTRE FORMATION ?

Compte personnel de formation (CPF)

Pour qui ?

- Salariés d'au moins 16 ans
- Demandeurs d'emploi
- Agents de la fonction publique
- Travailleurs indépendants, professions libérales ou professions non salariées inscrits sur Mon Compte Formation.

Comment faire ?

Choisissez parmi les formations Cnam éligibles au CPF, puis contacter le centre Cnam le plus proche chez vous.

Ou rendez-vous sur l'application Mon Compte Formation ! Cette application permet à tous les usagers ayant des droits CPF sur leur compte d'acheter leur formation librement et sans intermédiaire. Elle vous permettra de :

- Connaître vos droits acquis au titre du CPF
- Choisir votre formation
- Financer votre projet
- Vous inscrire à la formation et la payer en ligne directement

Compte personnel de formation (CPF)

Vous êtes salarié :

Si vous n'avez pas assez de droits sur votre compte personnel de formation, vous pouvez demander à votre employeur de co-financer votre projet de formation. N'hésitez pas à lui parler de votre projet. Vous pourrez lui présenter la formation que vous aurez repéré sur l'application CPF. En cas d'accord, votre employeur versera sur votre CPF une dotation supplémentaire que vous pourrez utiliser avec le reste de vos droits.

Vous êtes demandeur d'emploi :

Si vos droits sont insuffisants, vous pouvez compléter en ligne sur l'application une demande d'abondement à Pôle emploi qui vous répondra sous 10 jours ouvrés maximum. A noter : votre conseiller Pôle emploi est tenu informé de votre demande d'abondement depuis Mon Compte Formation, et reste à votre écoute pour vous accompagner dans votre projet et répondre à vos questions.



AVEZ-VOUS PENSÉ À VOUS FAIRE FINANCER VOTRE FORMATION ?

Plan de développement des compétences

Principe :

Dans le cadre de son plan, votre entreprise peut établir avec le Cnam une convention de formation. La formation sera suivie, en principe, sur votre temps de travail et votre rémunération assurée. Cette convention est applicable à toutes nos formations, quelle que soit l'organisation : en journée, en cours du soir ou en formation à distance.

Pour qui ?

Salariés et intérimaires sans condition d'ancienneté

Comment faire ?

Adressez-vous à votre hiérarchie puis à votre responsable formation afin de leur exposer votre projet de formation. Enfin, demandez un devis dans l'un des centres Cnam Île-de-France proche de chez vous que vous remettrez à votre employeur afin qu'il puisse rendre sa décision.

La PRO-A (reconversion ou promotion par l'alternance)

Principe :

La PRO-A vise à faciliter un changement de métier ou de profession, ou une promotion sociale ou professionnelle, en suivant des actions de formation ou des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE). Elle peut également permettre l'acquisition du socle de connaissances et de compétences. Le dispositif s'étend sur une période entre 6 et 12 mois et la formation ne doit pas être inférieure à 150 heures.

Pour qui ?

Salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) y compris les salariés titulaires d'un contrat unique d'insertion à durée indéterminée (CUI-CDI), et les sportifs ou entraîneurs professionnels en contrat à durée déterminée (CDD).

Attention : niveau de qualification inférieur au niveau 6 (licence).

Comment faire ?

- **Dans l'entreprise :** la mobilisation du dispositif figure parmi les sujets à aborder lors de l'entretien professionnel.
- **Hors de l'entreprise :** en s'adressant à son opérateur de compétences (OPCO), chargé du financement de la formation réalisée dans le cadre de Pro-A.



AVEZ-VOUS PENSÉ À VOUS FAIRE FINANCER VOTRE FORMATION ?

Le Projet de Transition Professionnelle

Principe :

Le Projet de Transition Professionnelle peut être utilisé pour financer des formations certifiantes, éligibles au CPF, destinées à permettre au salarié de changer de métier ou de profession.

Pour qui ?

Salariés justifiant d'une ancienneté d'au moins 2 ans, consécutifs ou non, dont 1 an dans l'entreprise, quelle qu'ait été la nature des contrats de travail successifs. Par dérogation, des modalités particulières d'ancienneté sont prévues pour les salariés souhaitant réaliser leur projet de transition à l'issue de leur CDD.

Comment faire ?

- Lorsque la formation souhaitée comporte une interruption continue de travail de plus de 6 mois : le salarié doit adresser une demande écrite à l'employeur au plus tard 120 jours avant le début de l'action de formation.
- Lorsque la formation souhaitée comporte une interruption continue de travail de moins de 6 mois, ou que celle-ci se déroule à temps partiel, le salarié doit adresser une demande écrite à l'employeur au plus tard 60 jours avant le début de l'action de formation.
- Retirez un dossier auprès du CPIR (Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales) de votre lieu de domicile ou de travail et déposez-le complété 3 mois avant le début de la formation.

En Île-de-France, vous pouvez contacter directement l'association TRANSITION

PRO ÎLE DE FRANCE : <https://www.transitionspro-idf.fr/>

Téléphone : 01 44 10 58 58



AVEZ-VOUS PENSÉ À VOUS FAIRE FINANCER VOTRE FORMATION ?

Les aides financières pour les demandeurs d'emploi

POE I, AFPR, AIF

Pour les demandeurs d'emploi, France Travail accorde les aides financières suivantes :

la préparation opérationnelle à l'emploi individuel (**POE I**)

l'action de formation préalable au recrutement (**AFPR**)

l'aide individuelle à la formation (**AIF**)

Les aides accordées dépendent des situations individuelles.

Concernant l'aide individuelle à la formation (AIF)

Pour qui ?

les demandeurs d'emploi, les personnes en accompagnement CRP (Convention de Reclassement Personnalisé), CTP (Contrat de Transition Professionnelle) ou CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle).

Principe

Le montant de l'aide est déterminé selon votre cas individuel. Selon le coût de votre formation, France Travail rembourse les frais pédagogiques directement à votre centre Cnam.

Les demandeurs d'emploi qui suivent une action de formation professionnelle ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle

Comment faire ?

Vous devez demander un devis AIF par mail à votre Centre Cnam en Ile de France dans lequel vous indiquez :

- le numéro de demandeur d'emploi,
- l'intitulé et le code de la formation que vous souhaitez suivre
- le choix d'UE pour l'année en cours

Vous devrez ensuite valider le devis sur votre espace demandeur d'emploi.

Vous souhaitez suivre une formation en distanciel ?

France Travail peut financer votre formation selon certaines conditions. Les critères sont les mêmes que pour les autres types de formation. France Travail regardera le contenu de la formation et ses débouchés professionnels. N'hésitez pas à contacter votre conseiller France Travail.

La transformation de votre expérience en diplôme



Vous visez un diplôme du Cnam : la validation de vos acquis de l'expérience ou de vos études supérieures peut y contribuer.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cette procédure permet d'obtenir tout ou partie du diplôme visé au vu des acquis professionnels ou personnels. Une demande de VAE peut être déposée si vous avez acquis au cours de votre parcours professionnel et personnel des savoirs et des savoir-faire suffisants en rapport avec le diplôme visé.

Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP)

Cette validation permet d'être dispensé des conditions d'accès (pré-requis) au vu des acquis professionnels. Elle peut être engagée si vous ne possédez pas les diplômes requis pour s'inscrire à une formation du Cnam mais si vous pouvez faire valoir une expérience professionnelle dans le domaine du diplôme visé, du niveau exigé à l'entrée de la formation.

Validation des études supérieures (VES)

Une VES permet d'être dispensé de certains modules de formation et de l'examen correspondant, si vous possédez un diplôme de l'enseignement supérieur ou si vous avez suivi antérieurement des formations dans un domaine en rapport avec le diplôme visé, et que les connaissances acquises sont jugées suffisantes et correspondent aux exigences pédagogiques actuelles.

Accompagnement professionnel

Le Cnam Ile-de-France vous accompagne tout au long de votre carrière et de votre évolution professionnelle. A chaque étape importante de votre parcours, nos consultants vous aident à définir la prestation d'accompagnement adaptée à vos besoins.

Un accompagnement sur mesure pour votre BILAN DE COMPÉTENCES

Avec l'aide d'un consultant professionnel, d'une méthode et d'outils, vous pouvez identifier et valoriser vos compétences professionnelles et personnelles, analyser vos aptitudes et motivations, dégager des pistes d'évolution et prendre des décisions. La conduite de nos bilans de compétences se fait à partir d'entretiens individuels et personnalisés. C'est une démarche accompagnée en vue de maîtriser votre avenir professionnel.

Le COACHING : se réinventer, pour performer

Le **coaching** est l'accompagnement, limité dans le temps, de personnes ou d'équipes pour le **développement de leurs potentiels et de leur savoir-faire** dans le cadre d'objectifs professionnels.

CONTACT ET INFORMATION

Téléphone :

01 44 78 86 15

du lundi au vendredi

de 09h00 à 17h00

Mail :

bdc@cnam-iledefrance.fr

En ligne : cnam-idf.fr

✉ contact@cnam-iledefrance.fr

☎ 01 44 78 60 50

💻 cnam-idf.fr

